

— LE PAYSAGE, FONDEMENT DE L'URBANISME COLONIAL AU MAROC AU DÉBUT DU XXÈME SIÈCLE L'EXEMPLE DE RABAT, VILLE-PAYSAGE MODÈLE

Mounia Bennani¹, Paysagiste dplg
(Ecole Nationale Supérieure du Paysage
de Versailles), Docteur en géographie
(Ecole des Hautes Etudes en Sciences
Sociales de Paris),
Directrice gérante du bureau d'étude de
paysage « MBpaysage » à Rabat (Maroc)
(www.mbpaysage.ma)

Vice-Présidente fondatrice de
l'Association des Architectes-Paysagistes
du Maroc (AAPM)

Courriel :
bennani_mounia@hotmail.com

RÉSUMÉ

En 2012, Rabat, Ville verte et capitale du Maroc, est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le choix du périmètre et des motifs de classement témoigne de la valeur paysagère exceptionnelle de la capitale qui a su garder son identité de ville-jardin moderne. Le propos est de montrer comment le paysage a servi de fondement pour aménager les villes nouvelles marocaines au début de Protectorat français (1912-1956). Rabat se distingue comme la ville-paysage idéale, entièrement construite autour d'un réseau, planifié à l'avance, de parcs et jardins, de boisements et de réserves d'espaces libres.

MOTS-CLÉS

Paysage, urbanisme, ville, jardin, Rabat, Maroc.

1 Mounia Bennani est l'auteur d'un ouvrage publié aux éditions La Découverte dans la collection Dominique Carré: Bennani, M. (2017), Villes-paysages du Maroc. Paris : Editions La Découverte.

ABSTRACT

In 2012, Rabat, green city and capital of Morocco, is registered on the list of the world heritage of the UNESCO. The choice of the perimeter and the motives for classification testifies of the exceptional landscaped value of the capital which knew how to keep its identity of modern city-garden. The subject is to show how the landscape served as foundation to fit out the Moroccan new towns at the beginning of French Protectorate (1912-1956). Rabat distinguishes itself as the ideal city-landscape, completely built around a park system, designed in advance, with parks, gardens, forests and reserves of free spaces.

KEYWORDS

Landscape, town planning, city, garden, Rabat, Morocco.

—

— RABAT, UNE VILLE-PAYSAGE INSCRITE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Pour aménager les nouvelles villes du Maroc, parallèlement aux principes urbanistiques de séparation des communautés marocaines et européennes et de différenciation des fonctions (zonage), les Français vont expérimenter, pour la première fois, le concept de " système de parcs " introduit de France par le paysagiste Jean Claude Nicolas Forestier. Rabat, la capitale, illustre de façon inédite ce concept de planification paysagère. Elle est en effet la seule ville marocaine et l'une de seules villes au monde dont la planification urbaine a été fondée à partir d'une trame paysagère conçue en amont de la trame urbaine. Dès 1913, s'appuyant sur les caractères paysagers, naturels, historiques et urbanistiques de Rabat (médi-na délimitée par l'océan et la vallée du Bouregreg, entourée de remparts et de jardins, ponctuée de monuments anciens, etc.), les urbanistes français vont projeter un réseau de parcs constitué de jardins, de boisements, de terrains de sports, de promenades plantées et de réserves d'espaces libres pour servir d'ossature paysagère aux nouveaux quartiers. Élément tout à fait nouveau et original : la mise en valeur des panoramas – sur les paysages emblématiques de la ville – va servir à déterminer l'emplacement des principaux jardins publics de la capitale. Le réseau de parcs et de jardins fut ainsi projeté à long terme de façon à obtenir une succession de ceintures de verdure autour des quartiers existants et futurs.

L'objet de ce présent article est de montrer, à travers l'exemple de Rabat, comment le patrimoine paysager existant des villes traditionnelles marocaines (jardins, repères urbains, vues, topographie, relief, etc.) a servi de fondement pour dessiner les villes nouvelles européennes du début du XXe siècle, et ce grâce à une volonté politique et une vision urbanistique, pour donner lieux près d'un siècle plus tard à de véritables « ville-paysage », ancrées dans leur territoire.

Plus d'un siècle après la création de la ville moderne, Rabat continue de susciter l'admiration de beaucoup de Marocains et d'étrangers. Ses coulées de verdure, ses boisements, ses jardins, ses belles avenues plantées et surtout ses perspectives sur le paysage restent respectées. C'est ce qui lui a valu, en avril 2010, le titre de « Ville verte » lors de la célébration du 40e anniversaire de la Journée de la Terre. Depuis juillet 2012, « Rabat, capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage » est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (figure 1). Les sites objets du classement se concentrent dans la ville nouvelle et autour des jardins historiques du Protectorat (avenue de la Victoire, Jardin d'Essai, etc.), ainsi que sur le patrimoine paysager et architectural historique de la capitale (Qasbah des Oudayas, médina, remparts almohades, nécropole du Chellah, mosquée Hassan). Le choix du périmètre et des motifs de classements témoigne en particulier de la valeur paysagère exceptionnelle de la capitale qui a su garder son authenticité et son identité de ville-jardin moderne.

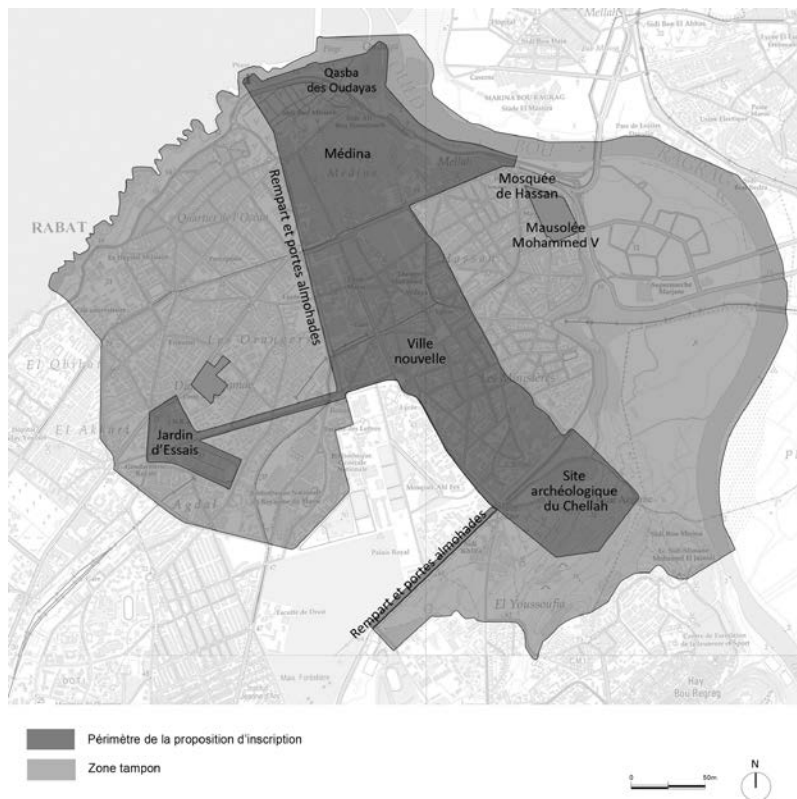


Figure 1 : Plan d'inscription de Rabat au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012 (source : Bennani, M. (2017). *Villes-paysages du Maroc*. Paris : Editions La Découverte. Dessin MBpaysage)

— LE CONCEPT DE SYSTÈME DE PARCS EXPÉRIMENTÉ AU MAROC

Traduction française du park-system de l'Américain Frederick Law Olmsted (1822-1903), le concept de « système de parcs » fut théorisé en France en 1906 par le paysagiste et urbaniste Jean Claude Nicolas Forestier dans son ouvrage *Grandes villes et systèmes de parcs*². Forestier, alors conservateur du secteur Ouest des promenades de la ville de Paris, définit son « système de parcs » comme un programme d'ensemble destiné à planifier les grandes villes et à orienter leur développement à travers un réseau hiérarchisé et continu d'espaces libres, allant du jardin de quartier aux grandes réserves périurbaines.

² Forestier, J. C. N. (1906). *Grandes Villes et systèmes de parcs*. Paris : Hachette.

Ce nouveau regard sur la ville rejoignait les préoccupations hygiénistes qui se développaient au même moment en France, au sein de la section d'Hygiène urbaine et rurale du Musée social³ qui tentait de faire valoir l'obligation de plan d'aménagement et d'extension pour les grandes villes françaises⁴.

Au Maroc, l'avènement du Protectorat en 1912 est l'occasion pour la France de mettre en pratique les plans d'aménagement et le concept de système de parcs resté sans application en métropole. Le Protectorat coïncidant avec le début de la guerre 1914-1918, le mot d'ordre est lancé dès les premières années par le Résident général Hubert Lyautey (1854-1934) : réaliser des œuvres pacifiques, constructrices et « civilisatrices », par opposition aux œuvres destructrices de la guerre. Dès son arrivée, Lyautey lance ainsi le défi de créer des villes nouvelles modèles, symboles de modernité et de progrès, à l'image de la puissance coloniale française. Pour réaliser ces villes idéales, Lyautey fait appel en 1913 à Forestier afin de tester, dans le contexte de la politique urbanistique adoptée par le Protectorat, sa théorie de « système de parcs ». Forestier part au Maroc en mission de quelques mois. Il parcourt les quatre villes impériales du royaume (Rabat, Meknès, Fès et Marrakech) et liste un ensemble de recommandations à suivre pour planifier les réserves d'espaces libres des nouvelles villes marocaines, le tout dans un souci permanent de respect du lieu et de mise en valeur du paysage existant. En décembre 1913, au terme de sa mission, Forestier remet à Lyautey un « rapport des réserves à constituer au-dedans et aux abords des villes capitales du Maroc... »⁵ et propose au Résident de faire appel à l'architecte et urbaniste Henri Prost (1874-1959) pour concevoir les plans d'aménagement des nouvelles villes et pour mettre en œuvre ses concepts de planification paysagère. C'est ainsi qu'est créé en 1921, au sein du Service des plans de ville

3 Créé en 1894, le Musée social milite en faveur d'une réforme de l'habitat populaire et de la modernisation sociale. Sa Section d'hygiène urbaine et rurale, mise en place par le député Jules Siegfried le 14 janvier 1908, se fait l'interprète d'une nouvelle vision de la planification urbaine fondée sur l'hygiène, l'embellissement et la préservation des espaces verts des villes. Elle rassemble des spécialistes tels qu'Eugène Hénard, Henri Prost, Jean Claude Nicolas Forestier, Marcel Poète, Donnat-Alfred Agache, etc. La Section défend le déclassement des enceintes de Paris et l'obligation de plans d'aménagement et d'extension pour les grandes villes : à ce sujet se référer à l'ouvrage de J.-L. Cohen et A. Lortie, *Des fortifs au périph, Paris, les seuils de la ville*, coédition Picard, Pavillon de l'Arsenal, Paris, 1991.

4 En France, la première loi sur les plans de villes exigeant un plan d'aménagement pour les villes de plus de 10 000 habitants, dont le texte sera rédigé par la section d'hygiène du Musée Social, ne sera votée qu'en 1919 avec la loi Cornudet.

5 Forestier, J. C. N. (décembre 1913). Rapport des réserves à constituer au-dedans et aux abords des villes capitales du Maroc. Remarques sur les jardins arabes et de l'utilité qu'il y aurait à en conserver les principaux caractères. Rapport réédité par Leclerc, B. & Tarragò i Cid, S. (dir.) (1997). *Jean Claude Nicolas Forestier. Grandes villes et systèmes de Parcs. France, Maroc, Argentine*. Paris : Norma, pp. 159-219.

dirigé par Prost, le Bureau technique spécial des promenades et plantations dont la direction est confiée au paysagiste Marcel Zaborski (1884-1980), architecte-paysagiste diplômé de l'École Nationale d'horticulture de Versailles, actif dès son arrivée au Maroc en 1921, et ce jusqu'à son retour en France en 1958. Egalement président de la section d'horticulture et d'acclimatation du Protectorat, Zaborski fait figure d'héritier de Forestier en terre marocaine, et « l'un des artisans du Maroc moderne »⁶.

Il est vrai que les théories urbanistiques et paysagères les plus en vogue qui furent appliquées au Maroc dès 1913 – système de parcs, plans directeurs, zonage, ceinture de verdure, etc. – n'étaient pas des concepts nouveaux. Ils avaient déjà été expérimentés aux États-Unis par Olmsted, en Angleterre par l'urbaniste Raymond Unwin (1863-1940) ou encore en France, notamment dans le projet de cité-industrielle de Tony Garnier (1869-1948). Mais, au Maroc, toutes ces nouvelles théories allaient se combiner et s'enrichir pour exprimer une vision urbanistique purement moderniste et politique, sur un terrain le plus souvent vierge, libre de toute contrainte. Rationalité, esthétique et obsession de l'hygiène allaient être les mots d'ordre. Au Maroc, la vision hygiéniste, qui caractérise la ville moderne du début du xxe siècle, allait rejoindre les motivations politique et esthétique du Résident général. Lyautey verra, dans les concepts urbanistiques et paysagers novateurs que lui suggère d'appliquer Forestier, puis Prost et son équipe, le moyen de mettre en œuvre et de concrétiser sa vision « civilisatrice ». Séparer les communautés et créer des villes nouvelles à l'extérieur des médinas dans un souci de respect des mœurs et des traditions locales étaient la condition première pour Lyautey d'un urbanisme moderne. Parallèlement à la création de jardins publics et de voies-promenades sur la base d'un programme planifié de réserves d'espaces libres, Forestier préconisait dans son rapport de 1913 la préservation et la mise en valeur de l'identité de chaque ville marocaine : protection des remparts, des monuments et jardins anciens, de la végétation existante, des paysages, des vues, etc. Cette volonté de préserver le paysage existant se matérialisa en premier lieu par l'aménagement d'une ceinture non aedificandi autour des médinas, non seulement pour des raisons de protection militaire, mais aussi et surtout, comme le recommandait Forestier, pour l'hygiène urbaine. Forestier allait trouver dans la figure emblématique d'Henri Prost, l'un de ses plus proches collaborateurs au sein de la Société française des urbanistes (SFU)⁷, le meilleur ambassadeur de ses idées.

6 (1964, mardi 4 février). Portrait Saint-amandois : M. Zaborski, conseiller municipal, collaborateur de Lyautey et ami du Sultan fut l'un des artisans du Maroc moderne. *La Nouvelle République*.

7 La Société française des urbanistes, créée en 1911, est une émanation du Musée social (voir note 3).

Partageant entièrement les intentions de son « maître »⁸, Prost s'appuie sur ses recommandations pour concevoir et réaliser les plans directeurs des nouvelles villes marocaines. L'originalité des plans de Prost réside dans leur double fonction de protection et de planification.

— LE RÉSEAU DE PARCS ET JARDINS DE RABAT

RABAT, LA VEILLE DU PROTECTORAT

Rabat se situe sur la Côte atlantique, à l'embouchure du fleuve Bouregreg, face à la ville de Salé qui occupe la rive opposée. Elle est naturellement délimitée au nord par l'océan, à l'est et au sud par la vallée du Bouregreg. Le relief ondulé lié aux cordons dunaires parallèles au littoral offre une succession de points hauts (belvédères) et de points bas. La situation géographique et la topographie du site seront déterminantes dans le choix de la répartition des espaces libres de la nouvelle agglomération. En 1912, au moment de l'installation des premiers Français dans la capitale, la ville se concentrait dans deux noyaux urbains : la Casbah des Oudayas, ancien camp fortifié datant du IXe siècle, situé à l'embouchure du Bouregreg et la médina cantonnée dans son enceinte andalouse datant du XVIIe siècle. À l'extérieur de cette enceinte, quelques monuments punctuaient le paysage : les ruines de la mosquée de la tour Hassan - sœur jumelle de la Ghiralda de Séville et de la Koutoubia de Marrakech - restée inachevée sous la dynastie des Almohades (XIIe siècle), la mosquée Es-Sounna, le palais impérial, élevés au XVIIIe siècle, et ses jardins (l'Aguedal). Ces éléments étaient délimités par une seconde enceinte élevée au XIIe siècle par les Almohades. Au-delà de ces remparts extérieurs, s'élevait, en belvédère sur la vallée du Bouregreg, les ruines du Chellah, ancienne nécropole mérinide du XIIIe siècle. Le reste de l'espace situé entre l'enceinte extérieure et l'enceinte intérieure - qui entoure la médina - était occupé par des jardins, des vignes et des orangeries.

8 « Son secret était de composer dans la nature et de concevoir sur place avec des idées larges. On comprenait toute la puissance de cet homme à le voir sur le terrain même ; avant d'imaginer et de tracer, il parcourait, il flairait, il voyait tout et déjà dans son imagination les grandes lignes de réforme ou de créations nouvelles traversaient le paysage. Il était véritablement un amoureux de la nature et « l'homme des jardins », n'ayant jamais fait d'exportation française à l'étranger, mais d'un fond acquis de nos belles traditions, dont il a été un ambassadeur si complet, il semblait être du pays même où il se trouvait. » : Prost, H. (1952). Hommage à Forestier. Urbanisme, 3-4, p. 74.

LES PRESCRIPTIONS DE FORESTIER POUR LA FUTURE VILLE NOUVELLE

Lorsque Forestier arriva au Maroc en janvier 1913, Rabat se présentait, de par son patrimoine paysager et architectural, comme un terrain vierge idéal pour expérimenter et appliquer, grandeur nature, son concept de système de parcs comme support de planification urbaine. Comme pour l'ensemble des villes marocaines, Forestier impose en premier lieu, la préservation de la ville ancienne et la création d'une zone tampon non aedificandi à l'extérieur des remparts de la médina, pour des raisons d'hygiène et de défense militaire. Il préconise l'interdiction de construire sur les terrains longeant les remparts de la vieille ville, de façon à pouvoir les affecter à des jardins et à des promenades publiques. Il impose des servitudes de hauteur des constructions autour des jardins et des promenades publiques afin d'assurer les vues sur la mer. Pour Rabat, Forestier dresse un plan spécial des espaces libres et dessine un projet d'extension de la nouvelle ville en insistant sur les réserves d'espaces libres à préserver pour l'avenir. Il recommande notamment de créer, à l'extérieur des remparts almohades, trois réserves pour des jardins publics et des avenues-promenades : une bande de terrain sur une profondeur de 200 à 500 mètres en front de mer, une bande verte à l'extérieur des remparts almohades et une troisième réserve pour un « boulevard-promenade de tour de ville » le long des remparts extérieurs. Il propose également d'anticiper la croissance de la ville en créant une première zone verte d'isolement le long des remparts almohades, depuis la nécropole du Chellah au champ de course, sur une profondeur de 500 et 1000 mètres. Cette réserve où pourront s'installer des jardins, des champs de courses, des terrains de jeux et de sports, etc. servirait de première ceinture verte au-delà de laquelle se développerait un autre noyau de construction que l'on isolerait à son tour par une seconde ceinture de jardins au-delà de laquelle se développerait un nouveau noyau et ainsi de suite. Forestier préconisait tout particulièrement ce système de croissance par noyaux successifs pour la ville de Rabat : « *Rabat est, plus que toute autre ville, bien préparée à une formation semblable ; Salé est déjà un second noyau, le Bou-Regreg, Chellah, le champ de courses, la mer lui font une ceinture à demi achevée.* »⁹

⁹ Forestier, J. C. N. (décembre 1913). Rapport des réserves à constituer au-dedans et aux abords des villes capitales du Maroc. Voir note 4, p. 200.

LES PRESCRIPTIONS DE FORESTIER APPLIQUÉES AU PLAN PROST

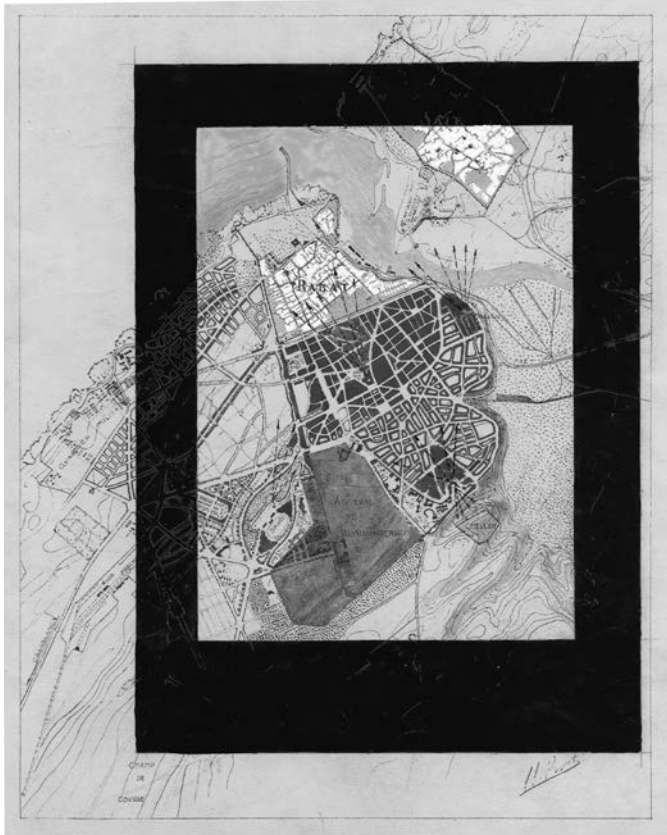


Figure 2 : Plan d'aménagement de Rabat, indiquant les points de vues remarquables à sauvegarder, signé H. Prost, non daté (vers 1916) (source : Fonds Prost, archives d'architecture de XXe siècle, publié dans: Bennani, M. (2017). Villes-paysages du Maroc. Paris : Editions La Découverte. Dessin MBpaysage)

Dès l'installation du Protectorat français à Rabat, Lyautey décide de faire de Rabat une ville-jardin idéale, un modèle d'urbanisme par excellence. Pour planifier la nouvelle ville européenne, l'architecte Henri Prost – qui allait diriger le service spécial des plans des villes jusqu'en 1923 –, a appliqué scrupuleusement les principes urbanistiques donnés par Lyautey : respecter la médina ainsi que le paysage urbanistique, architectural (enceintes extérieures, tour Hassan, nécropole du Chellah, etc.) et naturel (vallée du Bouregreg, etc.). La nouvelle agglomération est donc projetée à l'extérieur de la médina, au-delà d'une zone non aedificandi de protection et d'hygiène, suivant un découpage par quartiers différenciés. Parallèlement à ces principes, Prost applique le

concept de système de parcs proposé par Forestier dans son rapport de 1913 : Rabat sera donc la seule ville marocaine conçue de toutes pièces à partir d'un plan de ses espaces libres. Les nouveaux quartiers s'organisent autour de trois jardins publics : le jardin d'Essais, le jardin du Belvédère et le jardin du Triangle de vue. Le quartier-jardin de la Résidence générale, les sites réhabilités de la tour Hasan et du Chellah, les ceintures de verdure extra-muros (bois de l'Aguedal, champ de courses, falaises du Bouregreg, etc.), les espaces libres de proximité (squares, jardins d'enfants, places, etc.) et le réseau de voies-promenades plantées (avenues et trame de quartier) compléteront l'ossature végétale de la nouvelle agglomération. Chaque espace public, du square aux plantations d'alignements, est par ailleurs l'objet d'une étude spéciale du service des promenades et plantations, dirigé alors par Marcel Zaborski.

Une des particularités du plan Prost de Rabat a été d'imposer des servitudes visuelles pour sauvegarder les points de vue les plus remarquables sur le paysage de la capitale. Quatre points de vues ont été planifiés (figure 2) : de la tour Hassan sur l'estuaire du Bouregreg; de la Résidence de Lyautey sur le panorama de Rabat-Salé ; de la municipalité sur la médina et sur l'océan ; enfin de la terrasse de l'Aguedal sur les remparts de Rabat. Pour sauvegarder ces perspectives, les premiers plans furent aménagés en jardin. Ces servitudes visuelles ont joué un rôle primordial, non seulement dans le choix de l'emplacement des espaces libres, mais aussi, dans la limitation des hauteurs des constructions (quartier des Orangers et quartier de la tour Hassan). À l'échelle du quartier, les servitudes de jardin (dans les quartiers de villas) et les servitudes non aedificandi de retrait des constructions ont permis d'avoir un réseau agréable de promenades plantées. La construction de la nouvelle ville de Rabat et l'aménagement de ses espaces libres s'étant opérés en pleine guerre 1914-18, les principaux espaces plantés de la ville (jardin du Belvédère avec ses équipements sportifs et ses réserves boisées – bois de l'Aguedal – et le quartier-jardin de la Résidence générale) furent des défis lancés par le Maréchal Lyautey, des « gestes de guerre », des œuvres « créatrices » et « civilisatrices » destinés à affirmer l'autorité coloniale. La particularité du système de parcs de Rabat est qu'il illustre parfaitement une continuité de conception de la ville, à la fois politique et esthétique. Le jardin du Triangle de vue est à ce titre très significatif : aménagé volontairement entre l'ancienne et la nouvelle ville, il sert à la fois de zone tampon d'isolement voulue par Lyautey pour séparer les deux populations, et aussi de premier plan pour dominer le paysage de la médina et de l'océan, depuis les services municipaux (première Résidence de Lyautey). Le jardin de la villa résidentielle, par sa situation dominant toute la ville et par son dessin inspiré des jardins français du XVII^e siècle, avec ses parterres symétriques en rupture totale avec le style maure local, montre également l'importance accordée au site et au « style » pour affirmer le pouvoir français.

PRESENT ET FUTUR DES GRANDS PAYSAGES DE RABAT-SALE

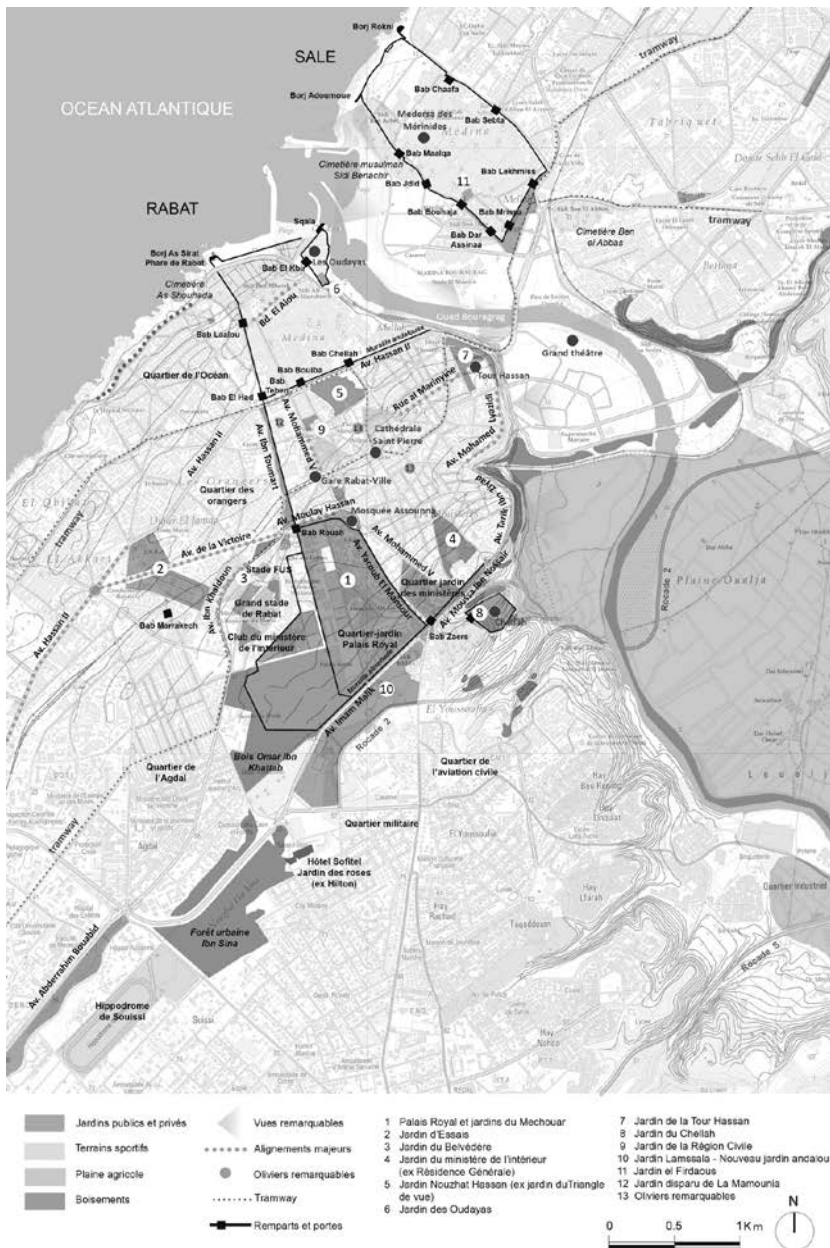


Figure 3 : Rabat, carte actuelle du réseau de parcs et jardins publics réalisés sous le Protectorat, 2017 (source : Bennani, M. (2017). Villes-paysages du Maroc. Paris : Editions La Découverte. Dessin MBpaysage)

Aujourd'hui, le réseau de parcs et jardins créés à Rabat au début du Protectorat forme l'essentiel des espaces plantés de la capitale. Ils englobent 42 hectares de jardins historiques (jardins d'Essais et du Belvédère, jardins de l'ancienne résidence générale, Nouzhat Hassan, jardins du Chellah et des Oudayas), auxquels se rajoutent les boisements du quartier de l'Aguedal (Ibn Sina et Omar Ibn Khattab) ainsi que les terrains de sport autour du jardin du Belvédère et l'hippodrome du Souissi. Livrés à eux-mêmes et souvent très dégradés, ces jardins suscitent depuis quelques années l'intérêt des pouvoirs publics. En 1992, le jardin d'Essais de Rabat fut inscrit sur la liste du patrimoine national comme patrimoine « botanique ». En 2003, ce fut le jardin du Belvédère puis le jardin du Triangle de vue (actuel Nouzhat Hassan) qui furent classés, pour des raisons, cette fois-ci « urbanistiques ». En 2017, les jardins privés du Ministère de l'Intérieur à Rabat (ancienne Résidence de Lyautey) ont été réhabilités. Aujourd'hui, ces parcs et jardins forment, avec le nouveau jardin andalou en cours d'achèvement à l'extérieur des remparts, la nécropole du Chellah, la plaine du Bouregreg et les boisements de Salé, la coulée verte de Rabat-Salé, telle que Forestier l'avait imaginé un siècle auparavant pour isoler les premiers quartiers aménagés des futurs lotissements à venir (figure 3). Depuis l'indépendance, Rabat a su garder son statut de ville-paysage en protégeant et en réaménageant les espaces plantés réalisés sous le protectorat, mais aussi en créant de nouveaux. La ceinture verte de Rabat-Témara, réalisée sur plus de 916 hectares suite aux directives royales de Hassan II à partir de 1983 dans le but de maîtriser la croissance de Rabat et de Témara au sud-ouest, est le plus vaste espace boisé réalisé à ce jour. Elle préfigure, aujourd'hui, avec la forêt endémique de chêne liège de Témara au sud, la vallée du Bouregreg au cœur des deux cités et la forêt de la Maamora côté Salé, la grande ceinture verte de Rabat-Salé, reliant le nouveau jardin zoologique de Rabat aux jardins exotiques de Bouknadel (figure 4). Avec près de 2404 hectares d'espaces verts la ville de Rabat est la ville la plus plantée du royaume avec un ratio de 20m²/habitant ou 36,2 m²/habitant si l'on intègre la ceinture verte.



Figure 4 : arte des espaces verts de l'agglomération de Rabat-Salé, 2017 (source : Bennani, M. (2017). Villes-paysages du Maroc. Paris : Editions La Découverte. Dessin MBpaysage)

— BIBLIOGRAPHIE

Barety, L. (1932). *La France au Maroc*. Paris : Félix Carbonnel.

Benchaâbane, A. (2014). *Marrakech Cité-Jardin : grandeur, décadence et renaissance*. France: Borkane.

Bennani, M. (1998). *Le parc du Triangle de vue de Rabat. D'un parc moderne colonial à un patrimoine naturel dans la ville*. Mémoire de D.E.A. « Jardins, paysages, territoires », École d'Architecture de Paris La Villette.

Bennani, M. (2002). Marcel Zaborski (1884-1980). In M. Racine (dir), *Créateurs de jardins et de paysages en France du XIXe siècle au XXIe siècle. Tome II* (pp. 193-194). Actes Sud/ENSP.

Bennani, M. (2006). *Le système des parcs et jardins publics du début du Protectorat français au Maroc. Rabat, le prototype de la ville-paysage idéale (1912-1930)*. Thèse de doctorat en géographie, mention « architecture et paysage », Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris, France.

Bennani, M. (2012). Le rôle fondateur du paysage dans la création des villes coloniales marocaines. Rabat et Marrakech, deux exemples de villes-jardins. *Projet de Paysage* [www.projetsdepaysage.fr]

Bennani, M. (2017). *Villes-paysages du Maroc*. Paris : Editions La Découverte.

Bennani, M. (2018). Le Maroc des années 1915-30: un laboratoire urbanistique et paysager novateur. *Monumental, Dossier « Le patrimoine des années 1925-1935 »*. Paris : Editions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, 66-69.

Bezombes, R. (1983). *Architectures de la Méditerranée à travers les croquis d'Albert Laprade*. Paris : Berger-Levrault.

Caillé, J. (1949). *La ville de Rabat jusqu'au Protectorat français (Histoire et archéologie)*. Paris : Vanoest Éditions d'art et d'histoire, 3 vol.

Choay, F. (1965). *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*. Paris : Seuil.

Cohen, J. L. & Eleb, M. (1998). *Casablanca, mythes et figures d'une aventure urbaine*. Belvisi / Hazan.

Courtois, A. (1945). L'Urbanisme au Maroc. *L'Architecture d'Aujourd'hui, n° spécial « France d'Outre-mer : Maroc »*, 59-72.

Descamps, H. (1930). L'Architecture française au Maroc. L'urbanisme, l'œuvre de M. Prost. *La Constuction moderne*, 169-176.

El Faïz, M. (2002). *Marrakech, patrimoine en péril*. Arles : Actes Sud/Eddif.

- Estienne, I. (2011).** L'aménagement comme stratégie professionnelle. L'exemple de cinq paysagistes formés à la section du paysage et de l'art des jardins de Versailles en 1946-1948. *Projet de Paysage* [www.projetsdepaysage.fr]
- Forestier, J. C. N. (1906).** *Grandes Villes et systèmes de parcs*. Paris : Hachette.
- Forestier, J. C. N. (1914-1915).** Villes renaissantes et jardins. *Revue horticole de la Société Nationale d'Horticulture de France*, 439-442.
- Forestier, J. C. N. (1918).** Jardins arabes. *France-Maroc*, 3, 69-77.
- Forestier, J. C. N. (1920).** *Jardins, carnet de plans et de dessins*. Paris : Émile Paul Frères.
- Forestier, J. C. N. (1932).** Servitudes spéciales. *Urbanisme*, 4, 122-123.
- Gallotti, J. (1926).** *Le jardin et la maison arabes au Maroc*. Paris : Albert Lévy (dessins d'Albert Laprade et photographies de Lucien Vogel, Félix, Vve P.R. Schmitt, G. Faure et Canu).
- Gallotti, J. (1934).** Le Maréchal Lyautey. L'œuvre artistique de Lyautey. *L'illustration*, 20.
- Gaudin, J. P. (1985).** *L'Avenir en plan ; technique et politique dans la prévision urbaine, 1900-1930*. Seyssel : Champ Vallon.
- Gromort, G. (1953).** *L'Art des jardins*. Vol. II. Paris : Vincent, Freal et Cie.
- Gillot, G. (1996).** *Les jardins publics dans les grandes villes du monde arabe. Ces lieux où l'on s'arrête. À Rabat, Casablanca et au Caire*. Mémoire de recherche. Université François Rabelais, Faculté de Droit d'Économie et des Sciences Sociales, formation doctorale « Espaces, Sociétés et Villes dans le Monde Arabe », Tours, France.
- Gillot, G. (2002).** *Ces autres espaces. Les jardins publics dans les grandes villes du monde arabe : politiques et pratiques au Caire, à Rabat et à Damas*. Thèse de géographie, Université François Rabelais, Tours, France.
- Gillot, G. (2014).** La ville nouvelle coloniale au Maroc : moderne, salubre, verte, vaste. In F. Leimdorfer (dir.), *Dire les villes nouvelles*, 5. Editions de la Maison des sciences de l'homme, Collection Les mots de la ville (pp. 71-96) [https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01272511]
- Joyant, É. (1923).** *Traité d'urbanisme*. Paris : Léon Eyrolles.
- Laprade, A.** Parcs et jardins de J.C.N. Forestier. *L'Architecture*, vol. XLIV, 2, 37-39.
- Laprade, A. (1928).** Souvenir du temps de la guerre. Contribution à la future histoire de Casablanca et de Rabat. *Le Maroc catholique*, n°9-10-11-12, 498-501, 546-549, 597-600 et 657-660.

La Nouvelle République (1964). Portrait Saint-amandois : M. Zaborski, conseiller municipal, collaborateur de Lyautey et ami du Sultan fut l'un des artisans du Maroc moderne, mardi 4 février.

Leclerc, B. & Tarragò i Cid, S. (dir.) (1997). *Jean Claude Nicolas Forestier. Grandes villes et systèmes de Parcs. France, Maroc, Argentine.* Paris : Norma.

Leclerc, B. (dir.) (1990). *Jean Claude Nicolas Forestier (1861-1930). Du jardin au paysage urbain.* Paris : Picard.

Marrast, J. (1960). *L'œuvre d'Henri Prost.* Paris : Académie d'Architecture.

Marrast, J. (1926). *Jardins.* Paris : Ch. Moreau.

Meffre, G. & Delgado, B. (2012). *Un urbanisme expérimental. Les villes nouvelles marocaines (1912-1965).* Mohammedia : Senso Unico Editions.

Menjily-de Corny, I. (1991). *Jardins du Maroc.* Paris : Pierre Zech.

Meunissier, A. (1936-37). Rabat, cité-jardin. *Revue horticole*, 410.

Prost, H. (1958). Avant-propos. *Urbanisme*, 57, 248-249.

Prost, H. (1952). Hommage à Forestier. *Urbanisme*, 3-4, 74.

Prost, H. (1932). L'Urbanisme au Maroc. *Urbanisme*, n° hors série, LXV-LXX.

Rabat capitale 1953. *Notre Maroc*, n° spécial « Rabat », mai-juillet 1953, 4-20 et 31-35.

Racine, M. (dir.) (2002). *Créateurs de jardins et de paysages en France du XIXe au XXe siècle, tome 2.* Actes Sud/ENSP.

Ricard, P. (1948). *Guide Bleu du Maroc.* Paris : Hachette.

Ricard, P. (1924). *Les merveilles de l'Autre France.* Paris : Hachette.

Risler, G. (1920). Les villes d'aujourd'hui et de demain (notes sur l'urbanisme). *France-Maroc*, 3, 62-66.

Royer, J. (1932). *L'Urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux.* Actes du congrès présidé par le maréchal Lyautey lors de l'Exposition coloniale de Paris en 1931. La-Charité-sur-Loire : Delayance

Tharaud Jérôme & Tharaud Jean (1921). *Rabat ou les heures marocaines.* Paris : Plon-Nourrit et Cie.

Tranchant de Lunel, M. (1924). *Au pays du paradoxe. Maroc.* Paris : Eugène Fasquelle.

Tranchant de Lunel, M. (1917). Rabat, ville d'art. *France-Maroc*, pp. 10-12.

Zaborski, M. (1939). Le décor urbain au Maroc, esquisse historique. *Bulletin de la Société d'Horticulture et d'acclimatation du Maroc (Zone française)*, 106, 59-66.

Zaborski, M. (1935). Quelques considérations sur l'exécution des jardins et sur l'importance des éléments décoratifs végétaux qui peuvent y être produits. *Bulletin de la Société d'Horticulture et d'acclimatation du Maroc (Zone française)*, 89, 129-136.

Zaborski, M. (1932-33). Le jardin public moderne. Les jeux d'enfants au parc du Triangle de vue à Rabat (Maroc). *Revue horticole de la Société Nationale d'Horticulture de France*, 438-440.

Zaborski, M. (1934-35). Tracé permanent en fil de fer galvanisé des ornements de parterres de broderie par la méthode de l'épure transportée. *Revue horticole de la Société Nationale d'Horticulture de France*, tome XXIV, 207-210.

